

Aventicum

Ville médiévale très bien conservée inscrite dans la vaste enceinte de l'ancienne ville romaine, capitale d'un territoire couvrant la plus grande partie du plateau et dont subsistent de remarquables monuments.

Le début du développement d'Aventicum peut être situé dans la première décennie de notre ère sous le règne de l'empereur Auguste. La ville vient s'installer à côté d'un site sacré. Elle est formée d'un plan orthogonal, qui détermine des insulae, et deux axes principaux, le decumanus maximus et le cardo maximus. Pendant près de deux siècles, la ville se développe autour de deux pôles : le forum placé à l'intersection des deux routes principales et la zone occidentale des sanctuaires qui subsiste et se développe parallèlement. Les découvertes récentes ont mis en évidence plusieurs sanctuaires faisant d'Aventicum un centre religieux important. Dans le quartier englobant l'amphithéâtre, la zone « derrière la tour » et le théâtre, pas moins de huit édifices à caractère religieux sont identifiés. Aventicum obtient le statut de colonie en 71 ap. J.-C., sous Vespasien, ce qui favorisera son essor. La vaste enceinte de 5,5 km date de cette époque. La ville était reliée au lac de Morat par un canal devenu navigable au IIe s. A cette époque, de nouvelles réalisations, dont les principaux monuments, se construisent en dehors du tissu urbain déjà formé au siècle précédent. Sur la base de sources littéraires, on a longtemps cru qu'Avenches avait été détruite par le passage des Alamans entre 275 et 277. De nouvelles recherches permettent d'affirmer la présence plus tardive d'habitants et d'artisans dans différents secteurs de la ville ainsi que l'occupation du théâtre jusqu'au VIe voire VIIe s., période à laquelle Avenches devient siège épiscopal. La construction de nombreuses églises à la fin du Ve ou au VIe s. et la persistance des lieux de culte témoignent d'une activité urbaine. Au XIe s., une mention dans le cartulaire de Lausanne précise que du temps de l'évêque Borcard (1057-1089 environ), la ville fut entourée de murs. Mais c'est au XIIIe s. – les franchises datent de 1259 – que l'évêque Jean de Cossonay fonde la ville actuelle sur la colline déjà occupée par un prieuré et son église. Très bien conservée dans sa structure, la ville médiévale offre des bâtiments de valeur. En 1536, elle passe en mains bernoises et devient le siège d'un bailliage. Sous la République helvétique, Avenches fait partie du canton de Sarine et Broye et depuis 1802 du canton de Vaud.

Adresse de contact pour toute information concernant l'Inventaire PBC:

Office fédéral de la protection de la population OFPP, Protection des biens culturels PBC
Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne, 031 322 51 56

www.kulturqueterschutz.ch -> Français

